



DÉPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE COURLANS

Arrêté n° 18/2024

Arrêté municipal du 02 Mai 2024
REGLEMENTATION DE CIRCULATION PROVISOIRE
RUE DE LA FONTAINE

LE MAIRE DE COURLANS

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.2 à L 2213.4 ;

VU le code rural, et notamment l'article L 161-5 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue - approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié ;

Vu la demande de FAMY TP SASU, représentée par Sylvain SAMSON en date du 26 avril 2024 concernant des travaux d'extension du cimetière communal à compter du 13 mai 2024 pour une durée de 50 jours.

Considérant qu'il importe, pour la sécurité des usagers de régler la circulation Rue de la Fontaine pendant la durée des travaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une signalisation sera mise en place dans les deux sens de circulation à compter du 13 mai 2024 au 1^{er} juillet 2024 à savoir :

- Chantier/travaux
- Sortie de camions
- Vitesse limitée à 30km/h
- Rétrécissement de chaussée

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules de plus de 3T5 est interdite de la RD 159 jusqu'au cimetière. L'accès au chantier se fera impérativement par RD 678/Rue du Chalet sauf bus scolaire et ramassage des ordures ménagères.

ARTICLE 3 : La signalisation et le balisage réglementaires seront mis en place par les soins de l'entreprise FAMY TP SASU.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de COURLANS, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Courlans, le 02 Mai 2024
Le Maire,
Alain PATTINGRE

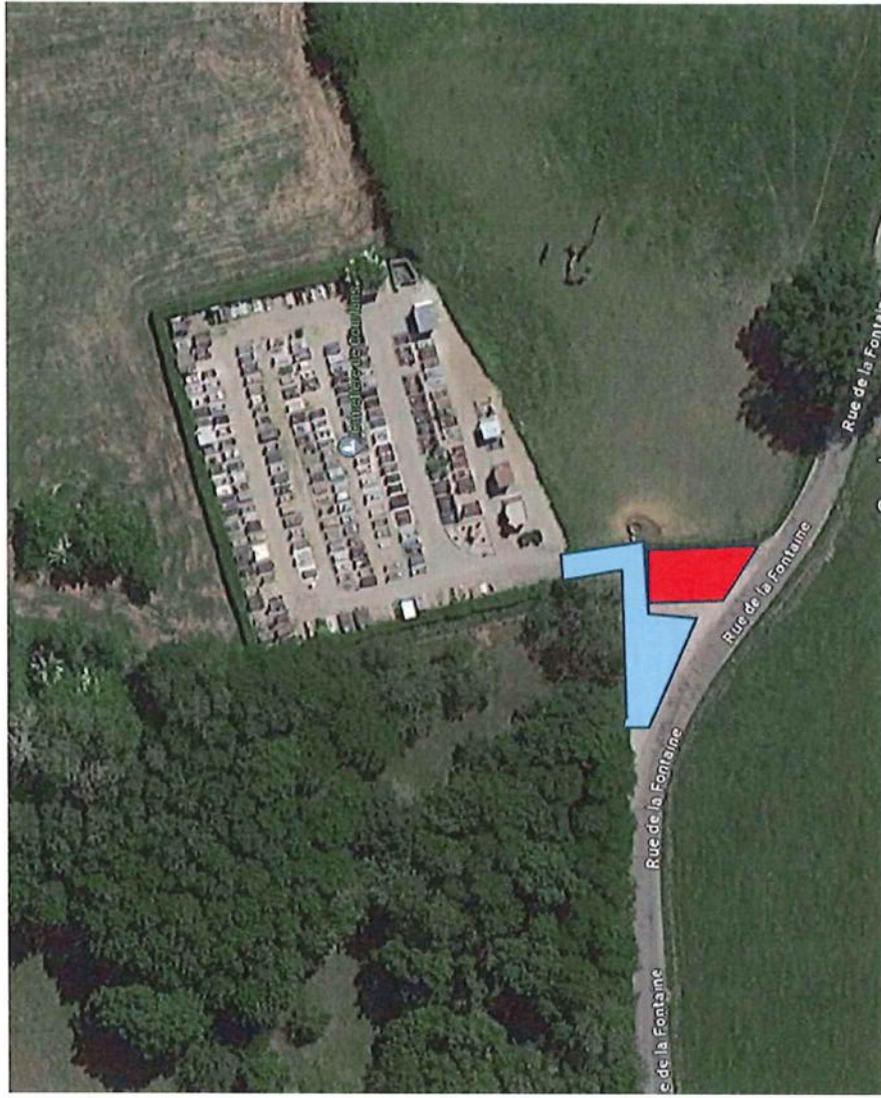


COMMUNE DE COURLANS 39570 – TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIERE
PLAN SIGNALISATION ET ACCES

ZONE INSTALLATION CHANTIER ET ACCES-STATIONNEMENT USAGERS PENDANT TRAVAUX

 Zone
d'installation de chantier

 Accès
+
stationnements pour les
usagers



**COMMUNE DE COURLANS 39570 – TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIERE
PLAN SIGNALISATION ET ACCES**

